



**EXTRAIT**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 9 mars 2026 à 20 h**

Par suite d'une convocation en date 3 mars 2026, les membres du conseil municipal de la commune de Gresswiller se sont réunis en séance ordinaire le lundi 9 mars 2026 à 20h dans la salle coulaux sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers élus : 19

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : 14

M. le Maire : Pierre THIELEN

Mmes et MM. les Adjointes : Jean-Sébastien SCHELL - Sandrine HIMBERT - Véronique EPP - Dominique ERNENWEIN – Martin KLOTZ

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : Michel REMINIAC - Gérard MUTSCHLER - Fabienne BOURY - Laurent LAMORY - Corinne CHAMPALLE - Arnaud CHAVANNE - Fabienne MUCKLI - Martine OBSER

Membre absent : 1

Marie-Louise CHAVENTRE

Secrétaire de séance : Véronique EPP

**G09-03-2026\_5 : Vote des taux des taxes locales**

Considérant la délibération n°219/25 du 1<sup>er</sup> avril 2025, fixant les taux d'imposition de fiscalité directe communale 2025 à :

Taxe foncière sur propriétés bâties :	23,26 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties :	48,98 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	14,76 %
Contribution foncière des entreprises :	7,19 %

Considérant la présentation des prévisions budgétaires 2026,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux communaux des taxes communales au même niveau qu'en 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, ET VOTE A L'UNANIMITE**

**FIXE** par conséquent pour l'exercice 2026 les taux suivants :

Taxe foncière sur propriétés bâties :	23,26 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties :	48,98 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,76 %  
Contribution foncière des entreprises : 7,19 %

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Le Maire,  
Pierre THIELEN



La Secrétaire,  
Véronique EPP

